

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 7 MARS 2022 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ
AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggy Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

Une personne assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
 4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de février 2022
 - 6.3. Présentation et adoption des états financiers de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour l'année 2021
 - 6.4. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
 - 6.5. Demande de permis d'alcool du Festival Country Western de Saint-Gabriel pour le 16 avril 2022
 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Dépôt du rapport incendie 2021
 8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Appui à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici dans une demande au Ministère des Transports du Québec
 - 8.2. Autorisation de demande de soumission pour l'achat de matériaux granulaires 2022
 - 8.3. Autorisation de paiement de factures à A.L.P.A. Équipement LTD
 9. HYGIÈNE DU MILIEU
- Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Demande de contribution financière du Centre de formation des adultes de Mont-Joli-Mitis

- 10.2. Acceptation d'une offre de service de monsieur Christian Rousseau
- 10.3. Motion de félicitation à madame Jocelyne Des Rosiers
- 10.4. Proclamation de la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Demande de changement règlementaire
 - 11.2. Soutien aux demandes des partenaires de la table de concertation de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
 - 13.1.
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-03-027 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-028 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes

Maire

- MRC : Les élus se penchent sur la façon d'améliorer l'intégration des immigrants;
- Régie matières résiduelles : Le plan de gestion sera présenté en avril;
- TAC : Projet d'amélioration de certains aspects;
- Les réseaux routiers locaux seront auscultés à la grandeur de La Mitis bientôt;
- Il faut définir l'horaire des cadets de la SQ pour l'été 2022.

M. Sylvain Deschênes, conseiller :

siège n° : 1

- Il y a eue des bris mineurs sur la machinerie;
- La météo moins clémente a fait qu'il y a plus d'opérations de déneigement dans les dernières semaines.

M. Étienne Lévesque, conseiller :

siège n° : 2

- Mat. Résiduelles : des premières esquisses seront élaborées pour un éventuel règlement de collecte;
- Tourisme : une application sera éventuellement mise en œuvre pour la géolocalisation des attraits touristiques. Reste à trouver le financement ;

- La Route des Rangs du Nord recevra un 5 000\$ d'amélioration de chaussée ;
- Promotion Saint-Gabriel : Des démarches pour un marché public vont bon train.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Personnel : rien à signaler ;
- Eau potable : Les employés travaillent à trouver des solutions pour le remplacement des filtres.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

- Loisirs : Il y a eu un très bon taux de participation lors de la semaine de relâche ;
- Il y a 27 jeunes d'inscrits au hockey;
- Urbanisme : le projet de développement domiciliaire aux Sept Lacs avance ;

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

- Les démarches pour trouver une nouvelle autopompe avancent;
- Nous avons eu une rencontre avec notre parrain de la SQ et les priorités de la municipalité ont été dressées.

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**

- Il a fait le tour des organismes;
- Le conseil travaille sur la création d'un nouveau parc dans le secteur des Sept Lacs.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Nous informe de notre ristourne de 15 162.33\$ dans le cadre du Programme de redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour 2021 ;

Monsieur Guillaume Cantin conseiller politique au Bureau du député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé : Accuse réception de notre demande au PPA-CE ;

Fondation Émergence : Nous demande de hisser le drapeau arc-en-ciel lors du 17 mai prochain ;

Ministère des Transports : Rappelle à la municipalité la nécessité pour elle et ses organismes d'obtenir un permis pour la tenue d'événements spéciaux qui utilisent les routes sous la juridiction du MTQ ;

Ministère des Transports : Autorise la partie des travaux sur le tronçon Pelletier-Nord dans le cadre du programme de la TECQ.

22-03-029

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 28 février 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 28 février 2022 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #24297 à 24345	140 832.04\$
Prélèvements #3082 à 3102	54 756.63\$
Salaires élus (février)	2 773.43\$
Salaires employés (23/01 au 19/02)	30 656.20\$
Salaires pompiers (23/01 au 19/02))	470.67\$
Total	229 488.97\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-030 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 28 février 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-031 6.3 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE les états financiers 2021 sont présentés et déposés par monsieur Benoît Roussel de la firme Mallette.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE les états financiers 2021 de la Municipalité de Saint-Gabriel soient acceptés tels que déposés par la firme comptable Malette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-032 6.4 - VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétés en vente pour défaut de paiement de taxes municipales en date du 7 mars 2022 se résume comme suit :

Matricule	2021*	2020
5469-36-8922	128,26 \$	60,93 \$
5560-40-4645	3 356,04 \$	57,63 \$
5661-33-5416	9 899,88 \$	1 166,08 \$
5767-42-7803	67,99 \$	53,26 \$
*= Comprend 2020	13 452,17 \$	1 337,90 \$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Parent Lévesque

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Frédérick Lee, transmette, avant le 18 mars 2022, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QUE le directeur général et greffier-trésorier Frédérick Lee est nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski lors de la vente pour taxes du 9 juin 2022 et qu'en son absence, madame Marie-Josée Dubé puisse le remplacer.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-033

6.5 - DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL DU FESTIVAL COUNTRY WESTERN DE SAINT-GABRIEL POUR LE 16 AVRIL 2022

ATTENDU la tenue d'un événement le 16 avril 2022 organisé par le Festival Country Western de Saint-Gabriel ;

ATTENDU la nécessité d'obtenir un permis d'alcool pour la réalisation de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise et appui le Festival Country Western de Saint-Gabriel dans sa demande de permis d'alcool pour le 16 avril au Centre Polyvalent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-034

7.1- ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL EN INCENDIE

ATTENDU QUE le chef incendie de la municipalité monsieur Sylvain Mailloux a élaboré le rapport en incendie pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski se déclare satisfaite du rapport incendie 2021 élaboré par monsieur Sylvain Mailloux chef incendie;

QUE ce rapport soit transmis au Ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à la MRC de La Mitis ;

QUE le conseil félicite Sylvain Mailloux, chef pompier pour son travail et ce dans le contexte difficile de la crise sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-035

8.1- APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI DANS UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la route du Grand-Remous (route 234) est une route collectrice assurant la liaison entre les Municipalités de Sainte-Angèle-de-Mérici, de Price et de Saint-Octave-de-Métis ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports est responsable de l'entretien de ce lien routier névralgique ;

CONSIDÉRANT QUE, sur une base annuelle, la route doit être fermée à la circulation en raison des crues printanières ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de son schéma de couverture de risque, le Service de sécurité incendie de la région de Price est appelé à emprunter cet itinéraire pour des interventions dans le secteur sud de la MRC de la Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la route 234 est fréquemment empruntée par les agents de la Sûreté du Québec lors d'interventions dans le secteur sud de la MRC de La Mitis étant desservi par le poste de Price ;

CONSIDÉRANT QUE c'est une demande du Comité de sécurité civile Rivière Mitis, composé de représentants du Ministère de Sécurité publique, d'Hydro-Québec, de la Sûreté du Québec, des services de sécurité incendie du territoire et de représentants municipaux, dans le cadre de la présente démarche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre en compte la sécurité de nombreux résidents desservis par les services d'urgences empruntant la route 234 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appui la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici dans sa demande au Ministère des Transports du Québec afin de prendre les mesures nécessaires pour apporter, dans les plus brefs délais, des correctifs afin de sécuriser la route du Grand-Remous (route 234) pour que celle-ci ne soit plus fermée à la circulation lors des crues printanières dans ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-036 8.2 – AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES 2022

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de rehaussement sur ses chemins en 2022;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le directeur général Frédérick Lee à demander des soumissions sous invitation pour l'achat de matériaux granulaires de type 0-1/2 et tuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-037 8.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES À A.L.P.A. ÉQUIPEMENT LTD

ATTENDU QUE la municipalité a été dans l'obligation d'effectuer des réparations sur deux de ses machineries ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement des factures suivantes à A.L.P.A. équipement Ltée, les montants étant avec taxes :

- Facture # P24018 au montant de 5 704.47\$ dont les montants seront imputés au compte 02-32025-525 (Pelle Hyundai)
- Facture # P24515 au montant de 5 292.75\$ dont les montants seront imputés au compte #02-32020-525 (Chargeur Hyundai)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-038 10.1 – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI-MITIS

ATTENDU la tenue du Gala méritas de fin d'année qui aura lieu en mai 2022 pour les étudiants au Centre de formation des adultes de Mont-Joli-Mitis;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de contribuer financièrement au Gala méritas du Centre de formation des adultes de Mont-Joli-Mitis pour un montant de 50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-039 10.2 – ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR CHRISTIAN ROUSSEAU

ATTENDU le projet de création d'un parc sur le lot # 4 617 594 de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski dans le secteur des Sept Lacs;

ATTENDU QUE la première phase du projet consiste à un déboisement partiel des arbres morts ou en mauvaises conditions ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre de service de monsieur Christian Rousseau afin d'effectuer un déboisement partiel sur le lot 4 617 594 qu'elle possède ;

QU'en contrepartie de l'exécution des travaux que la municipalité octroie un budget d'essence pour la machinerie de 500\$ et qu'elle laisse l'option à monsieur Rousseau de récupérer le volume de bois qu'il aura traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-040

10.3 – MOTION DE FÉLICITATION À MADAME JOCELYNE DES ROSIERS

ATTENDU la création de l'œuvre majeure du livre des 150 ans du village de Saint-Gabriel-de-Rimouski ;

ATTENDU QUE l'engouement provoqué par ce livre est au-dessus des attentes du conseil municipal et de la population ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal félicite madame Jocelyne Des Rosiers pour la création du livre du 150^e portant le titre de « Saint-Gabriel-de-Rimouski une paroisse en évolution » et souligne la grande qualité de ce document historique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-041

10.4 – PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** sous le thème **choisir, c'est ouvrir une porte** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de

la santé mentale de la population du Québec et utilisable tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Parent Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **choisir, c'est ouvrir une porte**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-042

11.1 – DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT la demande de modification de règlement déposée le 19 janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal refuse de procéder à la modification des règlements d'urbanisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-043

11.2 – SOUTIEN AUX DEMANDES DES PARTENAIRES DE LA TABLE DE CONCERTATION DE LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'importance de la filière forestière pour le développement social et économique du Bas-Saint-Laurent et l'occupation dynamique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a toujours été un précurseur dans le déploiement de stratégies d'aménagement sylvicoles novatrices et performantes qui ont largement contribué à la prospérité économique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent compte 50 % de forêt privée sur son territoire et que cette dernière fournit en moyenne 20 % de la totalité des bois de forêt privée mobilisés au Québec chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ces forêts privées sont réparties sur l'ensemble du territoire qui couvre huit MRC, comptant 114 municipalités, sur plus de 22 000 km²;

CONSIDÉRANT les impacts importants de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ravage les forêts du Bas-Saint-Laurent, alors que les superficies affectées ont crû de 23 % dans la dernière année, passant de 1 316 999 ha à 1 621 860 ha entre 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans la région du Bas-Saint-Laurent 79 % des superficies de forêts privées ont subi au moins une défoliation depuis 2012 et que d'importantes superficies ont atteint un seuil de défoliation cumulative montrant des signes de mortalité;

CONSIDÉRANT la concentration actuelle de l'épidémie dans les forêts de l'est de la région;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir dans les zones les plus touchées par l'épidémie pour récupérer les bois qui seraient autrement perdus et, conséquemment, d'engager une part de plus en plus importante des budgets d'aménagement pour effectuer cette récupération et la remise en production de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE les sommes octroyées dans le cadre des programmes existants ne suffisent pas pour, à la fois et en même temps, récupérer et remettre en production les peuplements affectés ET réaliser les autres travaux d'aménagement de la stratégie d'aménagement régional, à savoir les éclaircies commerciales de plantation et le jardinage des érablières;

CONSIDÉRANT QUE cette situation diminuera de façon drastique la capacité de mobilisation des bois au Bas-Saint-Laurent, puisque les volumes produits dans le cadre des travaux sylvicoles passeront de 813 253 m³ en 2019-2020 à 260 652 m³ en 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un approvisionnement constant, prévisible, suffisant et de qualité aux industriels de la région;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement représentent une part importante des activités économiques des producteurs, travailleurs et entrepreneurs forestiers de la région et que leur réduction entraîne déjà des pertes importantes pour eux;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des activités d'aménagement a un effet démobilisateur sur les producteurs, la main-d'œuvre et les entrepreneurs forestiers, à un moment où il est primordial pour ce secteur de demeurer attractif et où le Bas-Saint-Laurent déploie un projet pilote unique au Québec sur la rémunération des travailleurs forestiers de 3,5 M\$ pour, justement, assurer la rétention et le recrutement de cette main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE, selon une étude réalisée en 2020 par la firme Price WaterhouseCooper, chaque dollar investi dans l'industrie forestière rapporte 150 % en taxes et redevances perçues par le gouvernement, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les travaux d'aménagement de la forêt privée, malgré l'épidémie qui sévit, pour protéger les investissements faits depuis 50 ans par l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a clairement indiqué sa volonté de maximiser l'impact économique de la filière forestière dans la stratégie de développement économique du Québec et que le manque de soutien financier pour optimiser la productivité de la forêt bas-laurentienne compromet l'atteinte des objectifs formulés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux d'aménagement prévus, combinés à la récupération et la remise en production des peuplements affectés, permettraient d'accroître les volumes de bois mobilisés au Bas-Saint-Laurent et de transformer une situation critique en opportunité d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont présenté des solutions chiffrées et concrètes pour redresser la situation et maximiser la contribution de la région à la stratégie nationale de production de bois;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont multiplié les démarches et les

représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sans obtenir de réponses satisfaisantes à leurs propositions;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

DE :

Demander au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022.

Demander au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4,7 M\$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 à 2025-2026).

Demander au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial.

Transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, à la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Caroline Proulx, au Premier ministre du Québec, M. François Legault, aux députés provinciaux du Bas-Saint-Laurent, M. Pascal Bérubé, M. Harold Lebel, M. Denis Tardif et Mme Marie-Eve Proulx, à la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent et aux partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Dépôt d'une pétition citoyenne par monsieur Pierre Morissette pour le pavage de la Route Pelletier Nord

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

22-03-044

13.1- CONDAMNATION DE L'ENVAHISSEMENT DE L'UKRAINE PAR LA RUSSIE

ATTENDU l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis février 2022;

ATTENDU QUE les pays membres de l'OTAN mettent en place plusieurs mesures économiques pour contraindre la Russie à continuer son invasion;

ATTENDU QUE des millions de civiles ukrainiens doivent s'exiler dans d'autres pays afin de se protéger;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski condamne l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité appui les mesures économiques mises en place par le Canada;

QUE les élus de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski se rallient aux actions de la Fédération Québécoise des Municipalités, de l'Union des Municipalités du Québec, du gouvernement du Québec et de la MRC de La Mitis dans les actions actuelles et à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-045 13.2- TRAVAUX AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE DANS LA ROUTE DU RANG DU NORD

CONSIDÉRANT QUE le Domaine Valga est une entreprise touristique importante pour St-Gabriel;

CONSIDÉRANT QUE la forme du chemin de la route du rang du nord a été faite en 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est présentement non carrossable sur certaines sections;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

DE recharger les sections non carrossables de la route du rang du nord et d'y affecter 5 000\$ du poste budgétaire "Aide au développement économique" à son rechargement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-03-046 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

DE lever l'assemblée il est 20h59.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire